

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 décembre 2025

N° 2025_71

**DETR 2026 : Projet
de transition
écologique bâtiment
de la mairie et
bâtiment enfance.**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MORETTI, Thierry BOISSINOT, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Christian PINEAU, Patrick MOULINEAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Paul VOUHE.

Excusés avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORREE donne pouvoir à Virginie MORETTI, Sophia AUGER donne pouvoir à Didier DAVID, Raphaèle GONTIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARTIER, Thomas BEVILLE donne pouvoir à Thierry BOISSINOT.

Excusées sans pouvoir : Céline PAILLAT, Marine SACRE, Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Guillaume PORCHET.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	11
Excusés :	08
Pouvoirs :	05
Votants :	16

Date de convocation : 09 décembre 2025

Date d'affichage : 17 décembre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20251216-2025_71-DE Date de réception préfecture : 18/12/2025

N° 71 : DETR 2026 : Projet de transition écologique bâtiment de la mairie et bâtiment enfance

M. CHARTIER, premier adjoint, expose au conseil municipal que les bâtiments communaux sont concernés par le décret tertiaire.

De plus, il souligne également la nécessité de renforcer l'isolation des bâtiments, tant pour se protéger du froid que de la chaleur, au regard des évolutions climatiques. Il propose de prioriser les interventions sur la mairie et le château, ainsi que sur le bâtiment dédié à l'enfance, en cohérence avec les opérations de réhabilitation déjà engagées en 2025.

Il nous a fourni un programme de travaux d'un montant estimatif de 120 231.75 € HT

Il propose également de déposer un dossier DETR, ainsi qu'un dossier Fonds vert afin de bénéficier de subventions pour cet investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés et :

- accepte le principe du projet concernant le projet de transition écologique ci-dessus présenté
- accepte de déposer le dossier de subvention auprès de la préfecture DETR 2026.
- accepte de déposer le dossier de Fonds vert
- Autorise Mme le Maire à demander d'autres financements si l'opportunité se présentait
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Guillaume PORCHET

Le maire,

Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr